



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-24 – (7)

*SÉANCE DU 23 AVRIL 2026*

*L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.*

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 22

**- Étaient présents :**

Sébastien SOULIER, **Maire**

Pierre BOLLINET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, **Adjoint au Maire**

Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Romain BRETON, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, , Mélodie REGALDO, **Conseillers ;**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Martine LAMOUREUX, Yannick IHAMOUIA, Loïc TEYSSIER, Élodie PAULS, Mélodie REGALDO

**- Procurations :** Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLINET, Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH, Élodie PAULS à Anne THEVENOT, Mélodie REGALDO à Marion HOLVOET

**- Secrétaire de séance :** Pierre BOLLINET

*La séance est ouverte à 18H30.*

### **Délibération n°2026-24 (7) / Adoption du Budget Primitif 2026 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 9 avril 2026 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur ;

Vu la note de présentation synthétique visant à la bonne information et à la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ci-jointe ;

Vu la présentation par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
chap.	Intitulé	BP 2026	Chap.	Intitulé	BP 2026
O11	Charges à caractère général	578 500	O13	Atténuations de charges	15 000
O12	Charges de personnel	1 320 000	70	Produits des services	256 500
O14	Atténuations de produits	9 000	73	Impôts et taxes	152 000
65	Autres charges gestion courante	285 000	731	Fiscalité locales	1 516 500
66	Charges financières	44 000	74	Dotations et participations	670 000
67	Charges exceptionnelles	1 000	75	Autres produits gestion courante	61 500
68	Dotations aux provisions pour risques	3 000	77	Produits exceptionnels	0
	<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>2 240 500</b>		<b>TOTAL recettes réelles</b>	
O42	Opérations d'ordre	25 000	002	Résultat de fonctionnement reporté	210 000
O23	Virement à la section d'investissement.	616 000			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 881 500</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 881 500</b>

INVESTISSEMENT						
DÉPENSE				RECETTE		
Chap	intitulé	BP 2026		Chap	intitulé	BP 2026
OO1	Solde antérieur	441 119.65		O21	Virement du fonctionnement	616 000.00
16	Remboursement capital	160 000.00		O40	Opération d'ordre	25 000.00€
20	Immobilisations incorporelles	17 000.00		1068	Affectation du résultat	549 101.37
21	Immobilisations corporelles	629 314.98		10	Dotations, Fonds divers, Réserves	70 000.00
				13	Autres subventions	38 520.00
				O24	Cession	50 000.00
	RAR dépenses	132 910.74			RAR recettes	31 724.00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 380 345.37</b>			<b>Total</b>	<b>1 380 345.37</b>

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- ADOPTE** le Budget Primitif 2026 de la commune de Saint-Pargoire voté par chapitre en fonctionnement et en, investissement, avec reprise des résultats N-1.

Le Maire,  
Sébastien SOULIER





<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/04/2026

Présenté par Le Maire (1),

A Saint Pargoire, le 23/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Saint Pargoire, le 23/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BOLLIET Pierre	
BONNIER Perrine	
BRETON Romain	
HADDAD Karim	
HOLVOET Marion	
IHAMOUINA Yannick	
LABOUREAU Gilles	
LAMOUREUX Martine	
LEBOFFE Gregory	
LEVERS Stéphanie	
MURCIANO Virginie	
NOBLET Xavier	
PAULS Elodie	
PERET Claude	
PHALIP Kévin	
PUCH Nathalie	
PUJOL Alexandra	
REGALDO Mélodie	
ROUSSON Loïc	

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026




Publié le

ID : 034-213402811-20260402-202624-BF



**SAINT-PARGOIRE - Budget Communal - BP - 2026**

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SOULIER Sébastien	
SOUYRIS Cendrine	
TEYSSIER Loïc	
THEVENOT Anne	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.